



## Inaptitude après longue maladie

Par **sissoille**, le **04/04/2014** à **05:50**

Bonjour, je suis inapte à mon poste de travail après presque 2.5 ans d'arrêt pour un AVC. C'est bien mon employeur qui doit faire la démarche du licenciement? De plus cela s'est passé en septembre 2011, j'avais pris 3 semaines de congés en aout, il m' en reste encore donc 2 à prendre? Et celle cumulées de juin 2011 à aout 2011, soient 7.5 jours, est ce que je peux les demander? Par contre j'ai peur de me retrouver sans ressources pendant plusieurs semaines que faire? Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **04/04/2014** à **09:07**

Bonjour,  
Le Médecin du travail a dû vous déclarer inapte lors de la visite de reprise en deux visites espacées d'au moins 2 semaines ou en une visite en cas de danger immédiat et si l'employeur ne vous a ni reclassé, car il doit quand même en rechercher un, ni licencié après un mois, il doit reprendre le versement du salaire...  
Pendant ce mois, si vous avez la prescription d'un arrêt-maladie par le médecin traitant parce que votre état de santé le justifie, la CPAM vous versera des indemnités journalières, comme entre les deux visites d'ailleurs...  
Pour les congés payés, je vous ai déjà répondu dans [ce sujet](#) :  
[citation]Les congés payés acquis et non pris au moment de l'arrêt ont dû être reportés et il faudrait voir avec l'employeur comment vous pourriez les prendre...[/citation]  
Donc, vous pourriez demander à l'employeur de les prendre pendant le mois destiné au reclassement, sinon, il devra vous les indemniser dans le solde de tout compte...